

9-9bis

Dossier de candidature

Nom du groupe de musique ou de la compagnie :

Format et/ou nom du projet en création :

- Concert
- Spectacle vivant (danse, théâtre, cirque, arts numériques – arts en espace public)
- Installation sonore
- Autre

Contact référent administratif pour le dossier de candidature et le suivi :

Téléphone :

Mail :

Contact référent technique pour la période de résidence:

Téléphone :

Mail :

Dates (s) / Période(s) de résidence souhaitées :

Les dates sont-elles flexibles : oui non

Nombre de personnes de l'équipe artistique présentes pendant la résidence :

Esp(s) souhaité(s) :

- Métaphone
- Auditorium

Temps de création envisagé lors de la résidence (en quelques mots) :

RÉSIDENCES DE CRÉATION PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNÉES PAR LE 9-9BIS SAISON 2025/2026

Objet de la résidence (en quelques mots) :

Montant de l'aide sollicitée auprès du 9-9bis :

INFOS ADMINISTRATIVES

**DOSSIER À RENVOYER AU PLUS TARD
LE MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024**

AVEC L'INTITULÉ

« DOSSIER RESIDENCE SAISON 2025 / 2026 »
+ Nom du groupe OU de la cie et de la création

**UNIQUEMENT PAR MAIL
À L'ADRESSE SUIVANTE :**
marie-anne.leclerc@9-9bis.com

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	.03
1. PRÉSENTATION DES 3 ESPACES DE RÉSIDENCE	.04
2. DISPOSITIF GÉNÉRAL	.05
3. PROPOSITION ARTISTIQUE	.06 - 07
4. TECHNIQUE	.08
5. ACTION CULTURELLE	.09
6. PRODUCTION	.10 - 12
7. BUDGET	.13

PRÉAMBULE

LE 9-9BIS, UN SITE EXCEPTIONNEL OÙ PATRIMOINE ET MUSIQUE S'ENTREMÊLENT

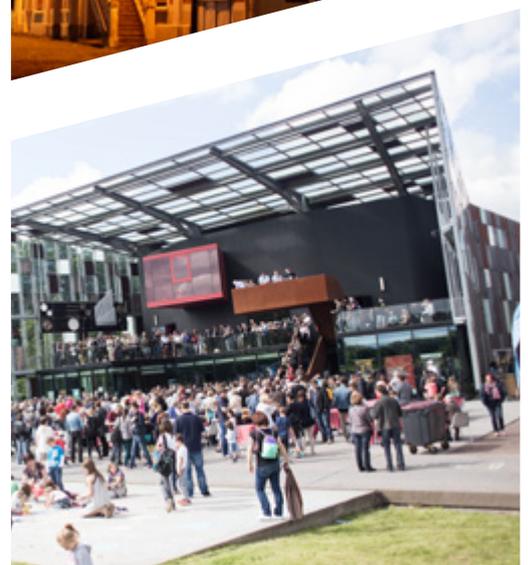
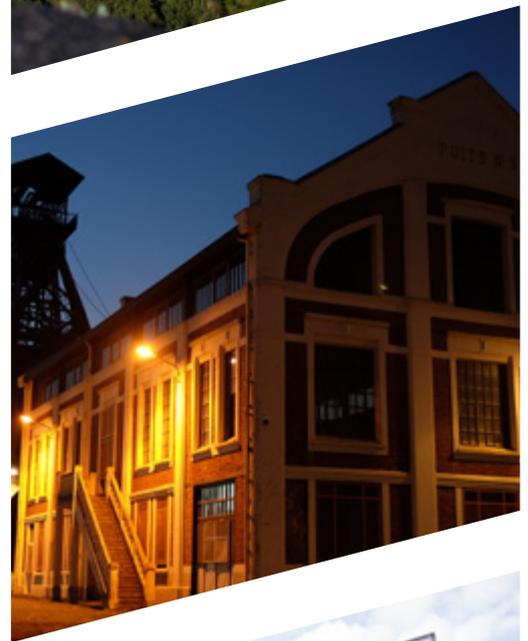
Ancien site minier d'extraction charbonnière, la reconversion du 9-9bis (aujourd'hui Établissement Public de Coopération Culturelle), fonde son renouveau sur la mise en place d'un ambitieux projet de développement culturel qui a la particularité d'appréhender deux dimensions complémentaires : le patrimoine et la musique.

Équipement culturel identifié en région Hauts-de-France et au-delà, le 9-9bis favorise la diffusion de concerts et de spectacles musicaux, l'accueil d'équipes artistiques en résidence, l'accompagnement aux pratiques musicales amateurs, la valorisation patrimoniale du site ainsi que la mise en œuvre de nombreuses actions éducatives.

Situé géographiquement à 25km de Lille, le 9-9bis est un espace privilégié pour une immersion nécessaire à la création artistique.

Le site permet également d'imaginer des projets spécifiques liés au patrimoine minier et/ou industriel.

Site internet : <https://9-9bis.com/>



CANDIDATER SEUL OU ACCOMPAGNÉ...

Pour répondre aux conditions légales de rémunération des équipes en résidence et garantir la capacité des projets à rencontrer le public, le 9-9bis est ouvert aux projets portés conjointement par une équipe artistique et par une structure de diffusion et ou de production (compagnie, salle, producteur...).

ACTION(S) CULTURELLE(S)

Dans la mesure où le projet de création s'y prête, le 9-9bis se donne pour objectif de contribuer à la rencontre entre les équipes artistiques et les publics.

Une attention toute particulière sera accordée aux actions de médiation préparées, encadrées et adaptées autour du projet en création : rencontres, ouvertures au public sur des temps de filages, ateliers de pratique en amont ou en aval de la période de résidence.

1. PRÉSENTATION DES 2 ESPACES DE RÉSIDENCE

• LE MÉTAPHONE

Lieu unique pour la création scénique !

Plus qu'une salle de SPECTACLES, le Métaphone a aussi pour particularité d'être un instrument de musique. Architecture de matières, de sons et de lumières, équipé d'instruments mécaniques, c'est le symbole de la reconversion du 9-9bis. Plateau principalement dédié aux concerts de musiques actuelles et populaires, il accueille également quelques spectacles à la croisée de la musique et des arts vivants (danse, théâtre, ciné-concert...) et peut recevoir 500 à 1000 spectateurs selon sa configuration : gradin ou fosse.



• L'AUDITORIUM

Un cocon pour la création !

Il peut être le lieu de croisements disciplinaires (musique avec théâtre/ danse/vidéo) ; c'est aussi un espace d'accueil de formations et de stages de pratiques musicales. Il est complémentaire aux studios pour de la recherche musicale, l'invention de petites formes et le travail de répétition. Espace idéal pour les créations qui demandent une forte proximité avec le public (lecture musicale, théâtre d'objets, petite jauge).

Toutes les fiches techniques des espaces mentionnés ci-dessus sont disponibles sur notre site internet :

<http://9-9bis.com/pratique/espace-pro/>

2. DISPOSITIF GÉNÉRAL

1/ APPORT DU 9-9BIS

Il consiste en :

- la mise à disposition d'un plateau en ordre de marche (Métaphone ou Auditorium) ;
- l'attribution d'une subvention qui permet une participation aux frais fixes (assurances et salaires du personnel permanent et intermittent), de l'hébergement, de la restauration et des transports des équipes en création durant leur séjour (dans les limites de l'article 4).

NB : les commandes spécifiques font l'objet d'appels à projet différenciés et sont diffusées sur notre site internet (ex compositions musicales sur le Métaphone instrument, Contrat Local d'Education Artistique).

2/ CONDITIONS

Les projets présentés devront :

- **disposer de moyens de production** permettant leur faisabilité financière et artistique, en particulier garantissant la rémunération des personnels artistiques, techniques et administratifs nécessaires à la période de résidence au 9-9bis ;
- **être accompagnés** (par un lieu ou une structure de production / diffusion (coproductions, cession(s) avec avance, résidence, accompagnement technique...)
- **bénéficier au cours de leur exploitation d'au moins quatre représentations dans d'autres lieux de diffusion** (a minima contrat de cession ou pré-achat).

3/ TYPES DE PROJETS PRÉSENTÉS

Sont éligibles à ce dispositif :

- les projets de création dits de " Musiques actuelles " ;
- les projets ayant des approches innovantes faisant appel à d'autres esthétiques (théâtre/arts numériques /danse, nouveau cirque) complémentaires à la musique jouée en live ;
- les projets de création dont le sujet porte sur le patrimoine minier et industriel, sa reconversion ou les problématiques sociales issues de territoires post-industriels ;
- les projets mêlant la danse contemporaine et la musique (attention toutefois aux dimensions des espaces scéniques non dédiés à la danse dans leur vocation première).

4/ MODALITÉS DE SOUTIEN

Les projets accueillis bénéficient de période de résidence allant de 5 à 10 jours dans les espaces dédiés, de façon continue ou discontinue sur l'année 2023.

Durant cette période, les équipes disposent de l'utilisation du lieu, plateau de répétition en ordre de marche et de la mise à disposition du matériel technique et du personnel pour l'accueil et le démontage. Le matériel complémentaire nécessaire sera pris en charge par les compagnies ou les producteurs.

Les équipes en création doivent disposer de leurs propres techniciens (régie, son et lumière), confirmés dans leurs disciplines et à jour de leurs habilitations. Au regard de la pertinence de la proposition artistique et de la durée de la résidence, une aide à la création comprise entre 1500 et 5000 euros pourra être allouée au projet par l'EPCC 9-9bis. Le montant attendu doit être inscrit dans votre budget et servira à la rémunération et/ou au défraiement des artistes (transport, repas, hébergement). **En aucun cas, ces frais ne pourront être directement pris en charge par l'EPCC.**

Une convention établie entre les bénéficiaires et le 9-9bis fixera l'ensemble des dispositions réglementaires et les engagements de chacun des partenaires.

5/ MODALITÉ DE SÉLECTION DES PROJETS

Les projets seront examinés par un jury composé de professionnels (internes et externes au 9-9bis) convoqué par les personnes référentes de l'établissement.

5.1 Critères de sélection :

Pour les projets 100% musicaux :

- champs artistiques des musiques actuelles : chanson, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées (rock, rap, électro...), musiques du monde, etc ;
- groupes ou musiciens déjà repérés par un lieu ou un festival prescripteur ou structurant pour la filière musicale ;
- l'entourage professionnel du groupe (booker, manager, label, producteur, tourneur...);
- les garanties d'exploitation de la résidence seront également prises en compte (sortie d'un EP, tournée de concerts,...).

Pour les projets transdisciplinaires :

- la présence et la qualité de la musique live ;
- l'intérêt et la qualité du propos artistique ;
- le rayonnement régional et national du projet, en particulier en matière de diffusion et soutien ;
- la faisabilité financière et technique ;
- la qualité de collaboration entre les partenaires porteurs du projet ;
- les pistes d'action culturelle et/ou éducatives imaginée autour du projet ;
- une attention particulière sera portée aux projets ayant un lien avec le territoire, ses dynamiques passées (histoire industrielle) et actuelles (reconversion) ;
- la cohérence du calendrier de création du projet (sortie de disque, tournée de concerts, autres étapes de création, diffusion du spectacle, etc.).

5.2 Constitution du dossier

Le dossier présent doit être complété par les deux parties associées au projet (équipe artistique et structure de production/diffusion).

Pièces complémentaires obligatoires à joindre au présent dossier complété :

- **CV / biographie des artistes,**
- **budget détaillé de la résidence de création,**
- **projets passés, présents et en cours du groupe ou de la compagnie,**
- **fiche technique ou premiers éléments techniques envisagés.**

6/ LES ÉCHÉANCES

La personne en charge de l'expertise des projets artistiques professionnels, pourra répondre à vos questions relatives à la constitution de ce dossier :

marie-anne.leclerc@9-9bis.com / 03 61 57 03 68

Le dossier est à renvoyer au plus tard **le mercredi 20 nov 2024.**

Un jury de professionnels se réunira mi-septembre pour étudier les dossiers.

Une réponse sera donnée au plus tard le vendredi 31 janvier 2025.

Elle indiquera le soutien apporté par le 9-9bis (mise à disposition des espaces de création avec ou sans aide financière).

7/ ÉVALUATION

Un document d'évaluation sera remis aux projets soutenus.

Il sera à compléter à l'issue de la résidence.

3. PROPOSITION ARTISTIQUE

CURRICULUM VITAE

Porteur du projet (compagnie, formation musicale ou collectif) :

Pour quelles raisons souhaitez-vous mener une résidence au 9-9bis ?

PROJET EN CRÉATION*

SPECTACLE TRANSDISCIPLINAIRE

Titre et format de la création faisant l'objet de la demande de résidence :

Merci de nous transmettre des liens vidéos / photos / Dossier artistique

Direction artistique et distribution :

Présentation synthétique du projet (10 lignes) :

Publics ciblés :

Durée estimée :

Quel est l'état d'avancement du projet ? Où en êtes-vous dans le processus de création ?

Merci de nous transmettre des liens vidéos / photos / Dossier artistique

Nom et fonction de l'équipe de création qui sera présente pendant la période de résidence au 9-9bis :

Calendrier des étapes de résidences, lieux précis et mode de production* :

(auto-production, co-réalisation, co-production...)

**préciser le mode de production : auto-production, co-réalisation, cession, co-production...*

Titre et format de la création faisant l'objet de la demande de résidence :

Présentation synthétique du projet (10 lignes) :

Publics ciblés :

Etat d'avancement du projet :

Nom et fonction de l'équipe de création qui sera présente pendant la période de résidence au 9-9bis :

Calendrier des étapes de résidences et objet final :

Merci de nous transmettre des liens vidéos / photos / Dossier artistique

**préciser le mode de production : auto-production, co-réalisation, cession, co-production...*

4. TECHNIQUE*

ESPACE(S) SOUHAITÉ(S)

Quelle étape du travail de création envisagez-vous de réaliser à l'occasion de cette résidence ?

BESOINS TECHNIQUES ENVISAGÉS

Quel matériel complémentaire envisagez-vous d'ajouter au dispositif existant ?

(Cf fiches techniques en ligne sur 9-9bis.com)

Vous devez prévoir les régisseurs nécessaires à votre résidence de création

**Important : il est impératif de nous transmettre un état de vos besoins techniques le plus précis et à jour.*

5. ACTION CULTURELLE

Dans la mesure où le projet de création s'y prête, le 9-9bis se donne pour objectif de favoriser la rencontre entre les équipes artistiques et les publics.

Dans ce cadre, envisagez-vous une ouverture au public dans le cadre de votre résidence (extrait, filage, étape de travail) ?

Et si oui, pour quels publics ?

Des ateliers de médiation peuvent-ils être imaginés en amont ou en aval de la résidence de création ?

Si oui, leur descriptif et pour quel(s) public(s) :

6. PRODUCTION

(*compléter uniquement le mode de production qui concerne votre projet)

LA COMPAGNIE OU LE COLLECTIF

Nom de la compagnie :

Forme juridique :

Année de création :

Site internet :

Nom du/de la président(e) ou du représentant(e) légal(e) :

Siège social :

Adresse postale (si différente du siège social) :

Direction artistique :

Présentation :

Titre(s) et année(s) de création de(s) précédent(s) spectacle(s) :

Personne référente sur le projet de résidence :

Tarif de cession envisagé pour le projet :

LE PRODUCTEUR MUSICAL

Nom de la structure de production :

Forme juridique :

Année de création :

Site internet :

Nom du/de la président.e ou du représentant.e légal.e :

Siège social :

Adresse postale (si différente du siège social) :

Direction :

Présentation des activités de la structure :

Personne référente sur le projet de résidence :

Ce projet figure/ra-t-il dans votre catalogue ?

Quelles sont vos motivations à accompagner cette équipe artistique et ce projet de création ?

Implication de la structure dans la résidence :

Tarif de cession envisagé du projet :

LA PRODUCTION DÉLÉGUÉE

Nom de la structure en charge de la production déléguée :

Forme juridique :

Année de création :

Site internet :

Nom du/de la président.e ou du représentant.e légal.e :

Siège social :

Adresse postale (si différente du siège social) :

Direction :

Présentation des activités de la structure :

Personne référente sur le projet de résidence :

Quelles sont vos motivations à accompagner cette équipe artistique et ce projet de création ?

Implication de la structure dans la résidence :

Votre structure diffusera-t-elle le projet ? Précisez le nombre de dates :

Tarif de cession envisagé du projet :

AUTRES PARTENAIRES :

Co-producteurs :

Attaché(e) de presse :

Label/maison de disques :

Distributeur(s) :

Editeur :

Mécènes :

Autre :

7.BUDGET

Merci de joindre le budget détaillé de la période de résidence au 9-9bis faisant mention de l'aide sollicitée auprès de notre établissement ainsi que du budget global de la production.